

■ **Michel Borloz**, à Denges, vente et réparation d'aspirateurs, en faillite (FOSC du 27.10.2003, p. 13). La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 27 octobre 2003. La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.

Journal no 202 du 09.01.2004
(02072442 / CH-550.0.041.918-0)